REGLES D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ATTELAGE ET DES CHAMPIONNATS NATIONAUX FFST MONO-CHIEN

Crée en juillet 91. Mise à jour 1 août 93. Mise à jour 2 juin 2001. Validation AG 2001.
Modification novembre 2008. Modification AG juin 2012. Modification AG juin 2015 Mise à jour 09 mars 2021
Modification 8 JUILLET 2021 suite AG juillet 2021.Modification 13 aout 2022 par le comité directeur.
Modification 5 septembre 2023 par le comité directeur. Modification 11 juin 2024 par le Comité Directeur.
Modification 16 Juillet 2025 par le comité directeur. Modification 18 Août 2026 par le comité directeur.

Le règlement de course ainsi que les différents textes techniques applicables seront ceux de la FFST dans leurs dernières versions, ou IFSS si la course compte pour le classement en Coupe du Monde.

I. CANDIDATURES et ATTRIBUTION

I.1. Candidature

Les clubs candidats à l'organisation des Championnats de France et Championnats Nationaux FFST soumettent leur proposition à la Direction Technique de la FFST avant le 30 avril de la saison N-1.

Il est souhaitable qu'aucun événement ne figure au calendrier de la FFST en même temps que les Championnats de France et Championnats Nationaux FFST.

I.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué de:

- L'indication du lieu de la course (avec si possible les coordonnées GPS)

- Le budget prévisionnel

- Le programme de la manifestation

- Le plan et la distance des parcours, le dénivelé positif total, l'altitude du point le plus haut et du plus bas.

- La liste des récompenses et leurs répartitions entre les concurrents.

- La liste nominative du comité d'organisation.

- Une lettre de motivation

L'ensemble des dossiers de candidature sera présenté par le directeur technique au comité directeur de la FFST qui a seul pouvoir de décision quant au choix du site et du club organisateur. Le projet retenu (dryland/snowland) et reçu avant le 30 avril sera présenté lors de l'assemblée générale par le directeur technique.

II. EXIGENCES TECHNIQUES

Les candidatures devront répondre aux exigences édictées par les Critères d'Homologation des Pistes (CHOP), Règles d'Organisations des Courses (ROC), les règlements et procédures de la FFST et de l'IFSS en cas d'inscription Coupe du Monde.

Le club organisateur devra justifier de sa capacités organisationnelle en ayant mis en place au moins une fois une course sur les lieux pressentis avec une bonne qualité d'organisation. Néanmoins le Comité Directeur pourra proposer un nouveau site de course si l'équipe d'organisation s'avère solide et expérimentée.

La capacité d'accueil devra être au minimum de 150 concurrents en Dryland, et de 120 en Snowland

Le directeur d'épreuve sera nommé par la Direction Technique et le Comité de la FFST, il sera obligatoirement breveté Juge de course FFST et IFFS si la course est inscrite comme épreuve comptant pour le classement de la coupe du Monde. Il devra être licencié FFST et à jour de ses cotisations ainsi que justifier de sa participation à la dernière réunion de présentation d'actualisation des règlements courses.

III. RELATION AVEC LA FFST

Le responsable de la Direction Technique sera l'intermédiaire entre la Fédération et le Club organisateur.

IV.REDEVANCE FFST

Une partie du montant des inscriptions course sera rétrocédée à la FFST comme suit :

-15€ par inscription adulte

-10€ par inscription Junior et Espoir

-Gratuit pour les cadets

V.PUBLICITE

Le nom de la FFST devra figurer sur tous les documents de la course, communiqués de presse etc…. De plus quelques emplacements publicitaires devront lui être réservés gratuitement sur le site de course.

IV. INSCRIPTIONS ET VALIDATION DES CATEGORIES

IV.1. Inscriptions

Les modalités d'inscriptions seront définies par la Fédération.

La date limite d'inscription est fixée par la Fédération en accord avec l'organisateur. Toute inscription hors délai pourra être refusée.

Il est de la responsabilité des clubs FFST de présélectionner les coureurs souhaitant s'inscrire aux Championnats de France et Championnats Nationaux FFST.

Les présidents de clubs FFST veilleront à ce que les sportifs :

- Aient un niveau technique suffisant pour accéder à ce type d'épreuve
- Soient détenteur d'une licence compétition depuis au moins 1 mois avant le Championnat pour une première licence

Les licenciés autres que FFST peuvent participer à la course des Championnats de France et Championnats Nationaux FFST mais ne pourront pas prétendre à un titre de Champion/Vice de France et/ou Champion/Vice National FFST

VI.II. Conditions de remboursement d'inscription

En cas d'empêchement médical, le licencié inscrit en catégorie attelage aux Championnats pourra sur présentation d'un certificat médical de contre-indication :

- Soit ce faire remplacer par un autre licencié, comme le prévoit l'article 2.2 du chapitre I (Admissibilité) du règlement des Course.
- Soit demander le remboursement de son inscription (et le cas échéant de son repas) par courriel ou courrier adressé au Directeur Technique de la Fédération au plus tard trois jours après la dernière manche de la course (cachet de la poste faisant foi).

Pour les catégories mono chien et autres disciplines pour lesquelles le remplacement n'est pas prévu par le règlement, en cas de contre-indication médicales, l'inscription et le repas pourront être remboursés dans les mêmes conditions que pour la catégorie attelage.

VI.III. Validation des catégories

A la clôture des inscriptions, les catégories qui ne rassembleraient pas le nombre de coureurs suffisants (5) pour décerner un titre de Champion/Vice-Champion de France attelage ou Champion National/Vice-champion National FFST mono-chien feront l'objet d'une communication aux clubs ou personnel.

La Direction Technique pourra décider de :

- Maintenir la catégorie sans validation des titres

- Annuler la catégorie avec le remboursement des frais d'inscription par la fédération

- Basculer l'inscription des coureurs dans une autre catégorie validée avec le remboursement de l'inscription en cas de refus du licencié inscrit

VII. LISTE DE NOTORIETE

La liste de notoriété sera établie par la Direction Technique en tenant compte des résultats du coureur sur la saison antérieure ou sur la saison en cours. Cette liste de notoriété permettra d'établir les têtes de séries de la course. Ces têtes de séries feront l'objet d'un tirage au sort de dossards séparé.

VIII. CAPITAINE D'EQUIPE

Le club nommera un capitaine qui sera chargé de la relation avec l'organisation de course et son équipe.

Le capitaine à l'obligation d'assister aux réunions d'informations organisées par la direction de course.

Le capitaine est tenu d'informer son équipe des décisions prises par la direction de course. Ces informations seront considérées comme connues des coureurs dès lors qu'elles auront été annoncées au Capitaine.

IX. TITRES DE CHAMPION ET VICE-CHAMPION

Les titres seront décernés aux licenciés de la FFST de nationalité française ou résident en France depuis plus 24 mois.

Seuls les coureurs à jour de leur cotisation FFST et ayant payé leur engagement aux Championnats de France attelage ou Championnats Nationaux mono-chien FFST seront considérés comme inscrits et pourront participer à l'épreuve.

IX.I Titre de Champion de France attelage et Champion National FFST mono-chien

Le titre de Champion de France attelage ou Champion National FFST mono-chien sera décerné au premier licencié de la FFST dans chacune des catégories à condition qu'elle ait à minima 5 inscrits licenciés compétition FFST (trois participants pour les juniors).

Pour les catégories mono-chien, le titre de Champion national FFST homme ou femme sera décerné à condition d'avoir à minima cinq inscrits licenciés FFST du même sexe dans la même catégorie (trois participants pour les Juniors).

IX.II. Titre de Vice-Champion de France attelage et Vice-Champion National FFST mono-chien

Le titre de Vice-Champion de France attelage ou Vice-Champion National FFST mono-chien sera décerné au second licencié de la FFST dans chacune des catégories à condition qu'elle ait au moins cinq inscrits licenciés compétition FFST (trois participants pour les juniors).

Pour les catégories mono-chien, le titre de Vice-Champion National FFST homme ou femme sera décerné à condition d'avoir à minima cinq inscrits licenciés FFST du même sexe dans la même catégorie.

IX.III Conditions particulières pour les chiens de Pure Race Nordique NB1 et NB2

IX.III.I Titre de Champion de France attelage ou Champion national FFST mono-chien

S'il y a au moins cinq inscrits FFST NB1 dans la même catégorie (trois pour les juniors), les titres seront décernés sans condition.

En deçà de cinq inscrits FFST NB1 dans la même catégorie, le titre de Champion de France ou Champion National FFST sera décerné au premier Nordique NB1 à la condition qu'il ait réalisé une performance inférieure à 140% du premier licencié FFST de la catégorie (toutes races confondues).

Pour les chiens Pure Race Nordique NB2, s'il y a au moins de trois partants FFST dans la même catégorie, le titre de Champion de France ou Champion National FFST sera décerné au premier Nordique NB2 à la condition qu'il ait réalisé une performance inférieure à 140 % du premier licencié NB1 FFST ou catégorie ouverte en absence d'inscrit en NB1.

Conditions particulières chien Nordique NB3

Les chiens Nordiques NB3 titulaire d'un passeport NB3 ne peuvent pas prétendre à un titre de champion de France attelage NB ou Champion National FFST NB.

IX.III.II Titre de Vice-Champion de France ou Vice-Champion national FFST

S'il y a au moins cinq inscrits FFST NB1 dans la même catégorie (trois pour les juniors), les titres seront décernés sans condition.

En deçà de cinq inscrits FFST NB1 dans la même catégorie, le titre de Vice-Champion de France ou Vice-Champion National FFST sera décerné au second Nordique NB1 à la condition qu'il ait réalisé une performance inférieure à 140% du second licencié de la catégorie (toutes races confondues).

Pour les chiens Pure Race Nordique NB2, s'il y a au moins de trois partants FFST dans la même catégorie, le titre de Vice-Champion de France ou Vice-Champion National FFST sera décerné au second Nordique NB2 à la condition qu'il ait réalisé une performance inférieure à 140 % du second licencié FFST NB1 ou catégorie ouverte en absence d'inscrit en NB1.

Conditions particulières chien Nordique NB3

Les chiens Nordiques NB3 titulaire d'un passeport NB3 ne peuvent pas prétendre à un titre de Champion de France attelage NB ou Champion National FFST mono-chien NB.

Codage des catégories :

	CATÉGORIES DRYLAND				CATÉGORIES SOWLAND			
Enfant	Young							
	DCMMinimes		DCMY		SP2Y			
	DCWMinimes		DCWY					
	JUNIOR							
	DBW J		DCWJ		SW1 J			
	DBM J		DCMJ		SM1 J			
	DS1J				SP2 J	SP2 J NB		
						SP2 J NB 2		
					SP4 J	SP4 J NB		
	DR4J	DR4J NB				SP4 J NB2		
		DR4J NB2						
mono chien	Bike / DS1		Canicross		Sprint		Mi-distance	
	DS1W	DS1W M			SW1	SW1 NB	MDSW	MDSW NB
	DS1M	DS1M M			SW1 M40/M50/ M60	SW1M NB	MDSM	MDSM NB
	DS1W NB	DS1M NB			SM1	SM1 NB		
	DBW	DBW NB	DCW	DCWNB	SM1 M40/M50/ M60	SM1M NB		
	DBW M40/M50/M60		DCW M40/M50/ M60		SW2			
	DBM	DBM NB	DCM	DCMNB	SM2			
	DBM M40/M50/M60		DCM M40/M50/ M60					
	ATTELAGES							
2 chiens	DB2	DB2W	DB2WNB					
		DB2M	DB2MNB					
	DS2	DS2NB						

		DS2 NB2			SP2	SP2 NB		
						SP2 NB2		
4 Chiens	DR4	DR4 NB			SP4	SP4 NB		
		DR4 NB2				SP4 NB2		
6 chiens	DR6	DR6 NB			SP6	SP6 NB	MID 6	MID 6NB
		DR6 NB2				SP6 NB2	MID 6 J	MID 6 NB2
8 chiens	DR8	DR8 NB			SP8	SP8 NB		
		DR8 NB2				SP8 NB2		
					LD	LD NB		
						LD NB2		
plus de 8 chiens					SPU	SPU NB	MID12	MID12 NB
						SPU NB2		MID 12 NB2
					LD	LD NB		
						LD NB2		

W= WOMEN (femme), M= MEN (homme), J = junior, M= Master

NB= NORDIC BREED (chiens de race nordique) NB1 (Huskies de Sibérie)

NB2 (autres nordiques : Malamutes/Groenlandais/Samoyèdes/ Laïkas)

DB= DRYLAND BIKE (VTT-joering 1 chien)

DR= DRYLAND RIG (kart)

DC= DRYLAND CANICROSS (canicross)

DS= DRYLAND SCOOTER (trottinette)

SW= SKI WOMEN (ski joering femme) SM= SKI MEN (ski joering homme)

SP= SLED SPRINT (traîneau sprint)

SPU= SLED SPRINT UNLIMITED (traîneau sprint illimité)

MD= MID DISTANCE (moyenne distance)

LD= LONG DISTANCE (longue distance)

DRYLAND = COURSES SUR TERRE

SNOWLAND= COURSES SUR NEIGE

XI. UTILISATION DES TITRES

Toute référence à un titre de Champion de France et/ou Champion National FFST devra contenir les précisions suivantes :

- L'année d'obtention du titre

- La catégorie

- Le cas échéant, la mention de la race nordique (NB1 ou NB2)

Toute utilisation frauduleuse d'un titre de Champion ou Vice-Champion de France sera susceptible d'une procédure devant le Conseil de Discipline de la FFST, ou devant les juridictions compétentes conformément aux lois en vigueur.

XII. ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE DE L'EPREUVE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ATTELAGE ET/OU CHAMPIONNATS NATIONAUX FFST MONO-CHIEN.

XII.I Annulation partielle

En cas d'annulation d'une manche, les titres mis en jeu lors de l'épreuve des Championnats de France et/ou Championnats Nationaux FFST seront validés seulement si les résultats de la course sont conformes aux dispositions réglementaires de la FFST.

XII.II Annulation totale des Championnats de France et/ou des Championnats Nationaux FFST

En cas d'annulation totale et sans report possible, le comité directeur convoqué à cet effet pourra missionner la direction technique de la fédération afin de prendre toutes les mesures nécessaires et analyses dans le but de délivrer les titres de Champion/Vice-Champion de France attelage et Champion National FFST/Vice-Champion National FFST mono-chien sur la base des résultats de la Cristal Ligue.